

Le sept mars deux mil vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

#### Étaient présents :

Ville de Neuville-aux-Bois

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Yves MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAULT, Maryse AGUENIER, Daniel DAUVILLIER, Cédric LASCOMBE, Estelle BOEDEC, Karine DAVID-DAVEAU, Valérie CRAPEAU. Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Pierre-Yves ROBERT, Jean-Louis RICHARD, Tony EYMOZ, Christelle MONTMERT, Didier Le METTÉ.

#### **Pouvoirs:**

Raoul MARTINS pouvoir à Patrick HARDOUIN BAUDU, Karine pouvoir à MACE Yves Pascal DAUVILLIER pouvoir à Daniel DAUVILLIER Virginie PARADINAS pouvoir à Patricia ALLIBE Julia VAPPEREAU pouvoir à Jean-Louis RICHARD

#### Absente:

Sonia KUGLER

Cédric LASCOMBE a été désigné en tant que secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur Patrick HARDOUIN, les membres du Conseil Municipal, sont favorables, à l'unanimité à l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- ➤ Subvention exceptionnelle en soutien au Peuple Ukrainien
- ➤ Convention tripartite Conseil Départemental du Loiret / Collège de Neuville-aux-Bois / Commune de Neuville-aux-Bois - création d'un portail permettant la sortie des élèves du côté du City Park
- Subvention exceptionnelle à la Société de Chasse
- ➤ Composition de la Commission des révisions des listes électorales

#### APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

# ORDRE DU JOUR

#### 1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 qui a fait l'objet d'un examen par les membres de la Commission des Finances du 28/02/2028 :

#### **DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

Le débat d'orientations budgétaires est la première étape du cycle budgétaire annuel de la Commune.

Il est l'occasion de discuter les priorités qui seront affichées dans le budget en définissant notamment la politique d'investissement et la stratégie financière.

Le débat d'orientations budgétaires est également un moyen de communication financière.

Ce débat prend en compte :

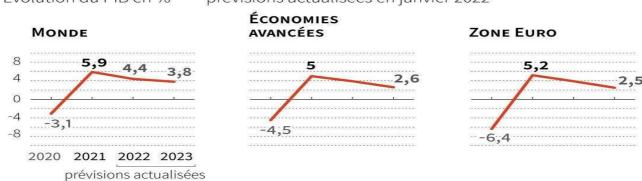
- ✓ Les données du contexte budgétaire,
- ✓ L'analyse de la situation financière de la commune,
- ✓ Les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle d'investissement.

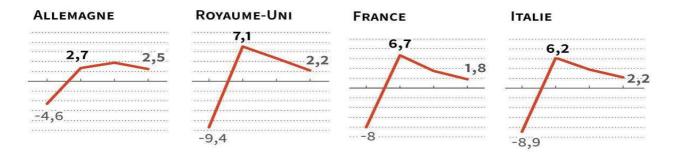
# L'environnement économique mondial et européen

# Prévisions de croissance du FMI

Évolution du PIB en %

prévisions actualisées en janvier 2022





L'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021 :

- > Arrivée des vaccins
- > Expérience acquise au fil des différents confinements
- > Plans d'actions de soutien budgétaire massifs

Cependant la reprise a été ralentie par différents obstacles :

- Les vagues successives de contamination
- > Remontée des prix de l'énergie : accélération de l'inflation au second semestre
- Les pénuries de biens intermédiaires (semi-conducteurs)
- La désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements
- Les pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration...)

# L'environnement économique en France

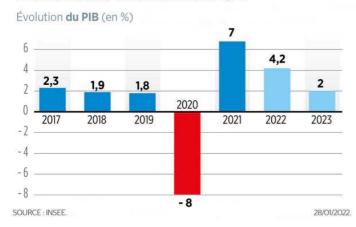
# **POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE**

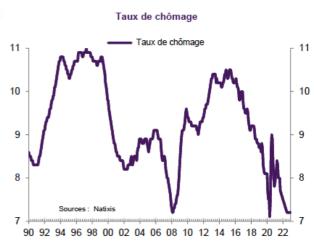
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023
PIB réel	1,8	- 8,0	6,3	3,7	1,9
IPCH	1,3	0,5	1,8	1,4	1,3
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,2	1,3	1,3
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	12,9	3,9	2,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,3	6,5	1,6
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,4	0,4	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

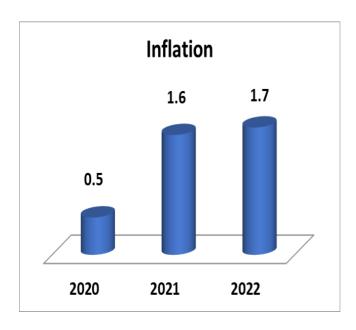
Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 31 août 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

# Le rebond du PIB confirmé en 2021



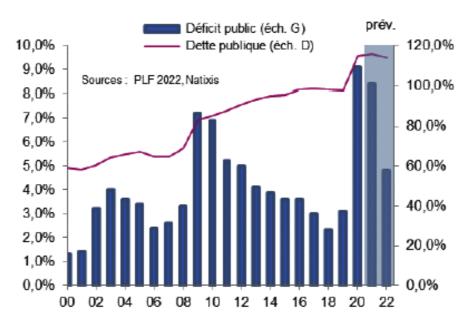




# Origine de l'inflation

- Remontée du prix du pétrole
- Hausse des tarifs du gaz et de l'électricité
- Hausse des prix des services et des produits manufacturés

France : Finances publiques (% du PIB)



# Le déficit public

2021:8.1% du PIB

2022:5%

# PRINCIPALES MESURES DU PLF 2022 pour les collectivités

<u>Le projet de loi de finances (PLF) 2022</u> est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Il s'agit d'un document de fin de cycle, contenant :

- > Des ajustements sur les deux réformes fiscales.
- La continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Communes	PLF 2022 (en milliards €)	LFI 2021 (en milliards €)	Evolution LFI 2021/ PLF 2022
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	26,798	26,758	0.1%
Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	6,5	6,546	-0.7%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	2,88	2,905	-0,9%

Communes	Montants 2022 (en millions €)	Hausse 2022/2021 (en millions €)
Dotation nationale de péréquation	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale	1 877	+ 95

Communes	Montants 2022 (en millions €)	Hausse 2022/2022 (en millions €)
DETR	1 046	-
DSIL	907	+ 337

# Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

Le rôle de ces indicateurs est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales qui ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation, contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal...
Plusieurs impositions communales seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes II est aussi proposé la simplification du calcul de l'effort fiscal

# Taxe aménagement

A partir du 01/01/2022 obligation pour les communes de reverser une part du montant de cette taxe à l'EPCI en tenant compte de la charge des équipement publics relevant des compétences de ce dernier.

Clé de partage à définir ; délibération entre commune et EPCI avant le 01/11/N-1

# La réforme du FCTVA

- En 2022, le FCTVA concernera les dépenses 2020.
- En 2023, il concernera les dépenses 2021 et 2023.
- ➤ En 2024, il concernera les dépenses 2022 et 2024.
- A partir de 2025, il concernera les dépenses de l'année en cours.

# Analyse financière de la commune

## **FONCTIONNEMENT**

ANNEE	Dépenses	Recettes	Résultat	Report N-1	Report N+1
2020	4 434 485.11 €	4 652 317.14 €	217 832.03 €	1 093 494.97 €	1 311 327.00 €
2021	4 206 084.15 €	4 604 227.52 €	398 143.37 €	1 311 327.00 €	1 709470.37 €

### INVESTISSEMENT

ANNEE	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat N-1	Résultat cumulé
2020	794 537.89 €	1 310 931.72 €	516 393.83 €	1 373 717.53 €	1 890 111.36 €
2021	1 390 228.07 €	1 257 132.64 €	<i>-</i> 133 095,43 €	1 890 111.36 €	1757 015,93€

# Restes à réaliser (R.A.R)

Recettes : 509 882.55 € Dépenses : 288 993,87 €

# Analyse financière de la commune

# Projets réalisés ou en cours en 2021

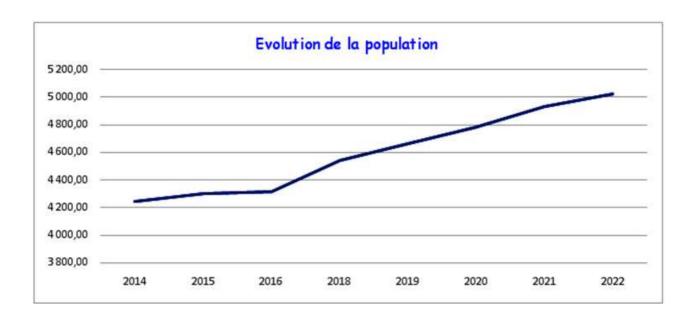
- ➤ Installation d'un city-park, d'une tyrolienne
- > Travaux rue de la Guiguette et de la Gloriette
- > Un cabinet d'architectes a été choisi pour conduire le projet de rénovation et extension du cabinet médical
- ➤ Biodiversité : remplacement d'arbres sur les mails, aménagement d'une micro-forêt place de la gare...
- ➤ Une maîtrise d'œuvre a été choisie pour la création d'un réseau de chaleur
- > Drainage du stade de foot d'honneur
- Main courante du stade de foot d'entrainement
- **>** Etc...

# L'évolution de la population neuvilloise

1<sup>er</sup> janvier 2022 : 5 024 habitants.

1<sup>er</sup> janvier 2021 : 4934 habitants.

Augmentation: 1.82 %.

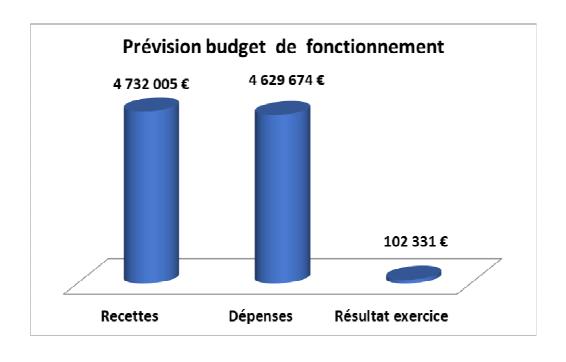


18.35% depuis 2014 (779 habitants)

# Priorité du budget 2022

- Poursuite de la maîtrise des dépenses
- Le cabinet médical
- Le réseau de chaleur
- > La sécurité des biens et personnes

# **Fonctionnement 2022**



# PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

## L'attribution de compensation.

599 869.00 € en 2021

594 166.00 € (dépenses relatives à l'agent de prévention et à l'urbanisme en baisse, mise à disposition par la CCF d'une chargée de communication)

#### Montant des taxes :

2 169 294,00 € en 2021

**2 217 501,00 €** (*Estimation*)

(augmentation des bases de 3,4%)

#### > DGF

342 663,00 € en 2021

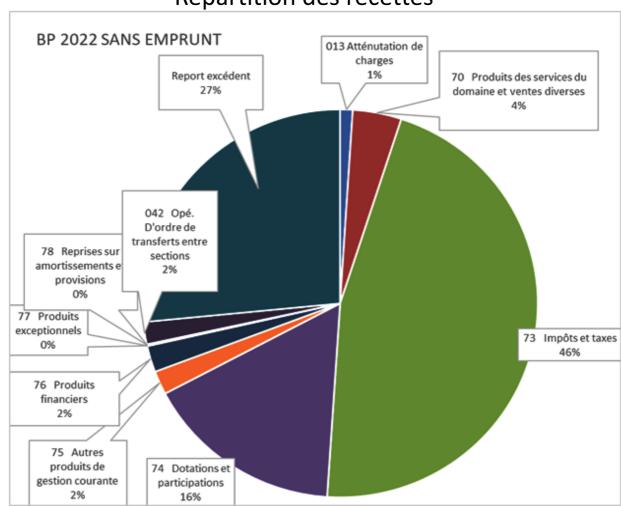
**342 574,00** € (*Estimation*)

# > Excédent de fonctionnement reporté

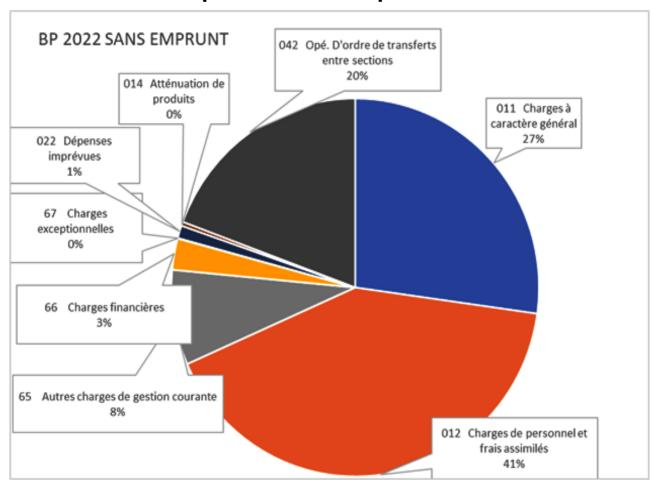
1 311 327,00 € en 2021

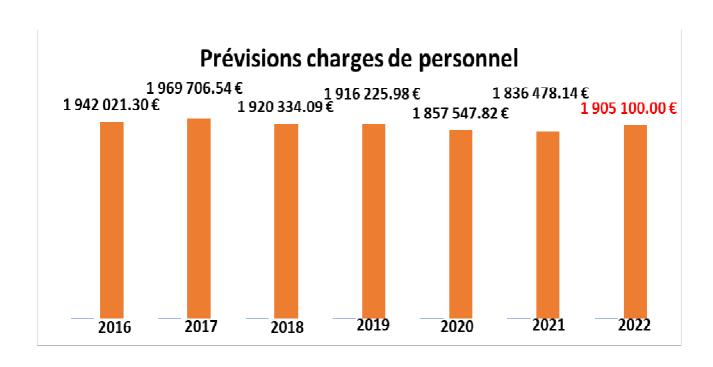
1 709470.37 € (1 718 452,37 € suite écriture demandée par trésorerie)

# Répartition des recettes



# Répartition des dépenses

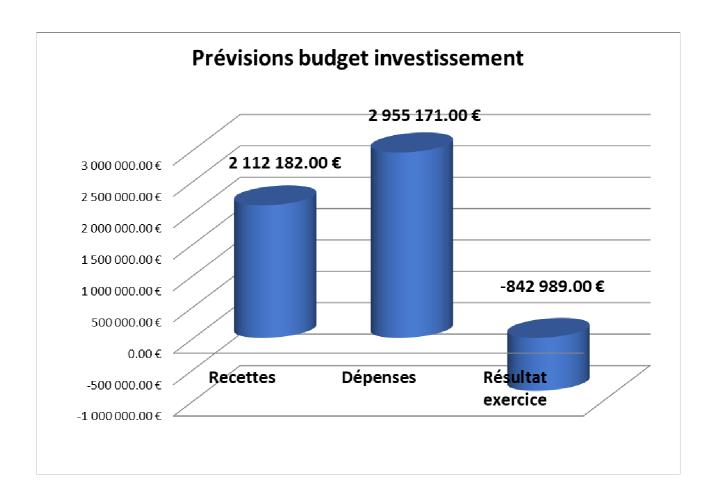




# Éléments pris en compte :

- > Le Directeur général en année pleine.
- ➤ Une évolution de GVT de 0.5% (source la Gazette)
- > Des mensualités de remplacements.
- Le poste de chef de projet PVD en année pleine. Pas d'augmentation du point d'indice en 2022 (valeur du point d'indice depuis le 01/02/2017 : 4.6860 €). L'estimation globale évolue de 3.74% par rapport au compte administratif 2021

# **Investissement 2022**



# Investissement 2022 RECETTES

Subventions accordées (Solde à percevoir): 509 882.55 €

➤ Agence Nationale du Sport : City Park : 37 000.00 €

Conseil Départemental : Cabinet médical : 88 149.00 €

➤ FNADT: cabinet médical: 298 428.55 €

➤ Accessibilité: 15 000.00 €

➤ Rue de la Guinguette : 38 500.00 €

Plan numérique école élémentaire : 29 133.00 €

Matériel restaurant scolaire : 3 672.00 €

# Subventions demandées pas encore accordées : 418 407.25 €

➤ Aménagement biodiversité parc de la Gare : 9 414.34 €

➤ Plan éco phyto : 3 363.11 €

➤ Economie d'eau arrosage automatique : 6 846.40 €

➤ FAFA main courante stade de foot : 5 000.00 €

➤ FAFA drainage stade de foot : 8 407.80 €

➤ DETR/DSIL : réseau de chaleur : 255 376.80 €

➤ DETR/DSIL : accessibilité 54 885.60 €

➤ Conseil départemental : accessibilité : 31 363.20 €

➤ Conseil départemental : aménagement de sécurité Flandres Dunkerque :43 750.00 €

# **RECETTES**

➤ FCTVA de la commune : 62 369.22€

taxe d'aménagement (estimation) : 130 000.00 €

➤ Amortissements: 788 688.30 €

➤ amortissement pénalité de renégociation de la dette : 106 852.12 €

➤ Remboursement capital emprunt par la CCF: 95 982.70 €

➤ Solde d'exécution positif d'investissement reporté : 1 757 015.93 €

**Total recettes** : **3 869 198.07**€

# Dépenses

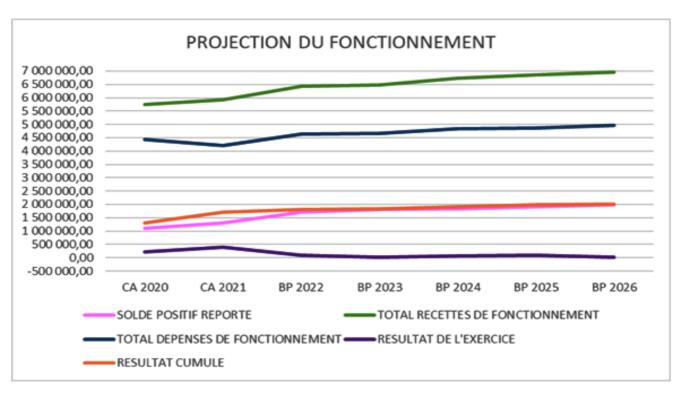
# **Principaux investissements:**

- L'accessibilité
- > Le cabinet médical
- > Le réseau de chaleur
- ➤ La sécurisation des armoires électriques
- ➤ La vidéo protection
- ➤ L'aménagement de sécurité avenue Flandres Dunkerque
- > Renouvellement véhicules services



# Plan pluriannuel d'investissement sans recours à l'emprunt FONCTIONNEMENT

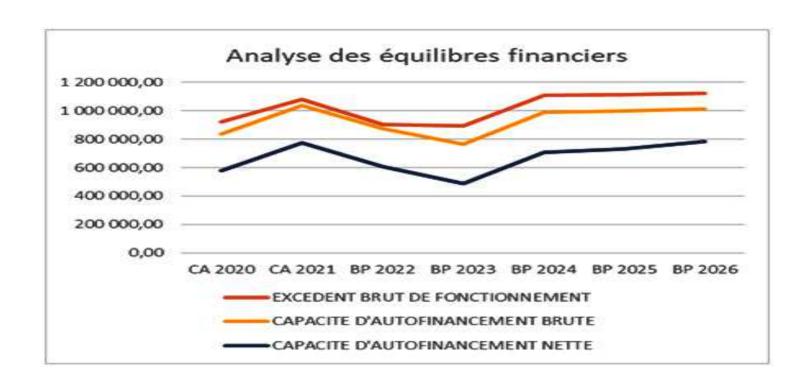
	CA2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES REELLES	4 541 789,00 €	4 482 113,22 €	4 612 935 €	4 530 274 €	4 715 478 €	4 751 064 €	4 786 869 €
RECETTES D'ORDRE	110 528,00 €	122 114,30 €	119 071 €	136 894 €	202 628 €	200 606 €	190 895 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 652 317,00 €	4 604 227,52 €	4 732 005 €	4 667 167 €	4 918 105 €	4 951 670 €	4 977 764 €
SOLDE POSITIF REPORTE	1 093 495,00 €	1 311 327,00 €	1 709 470 €	1 811 802 €	1 822 461 €	1 899 526 €	1 984 658 €
TOTAL RECETTES DE	5 745 012 00 C	F 01F FF4 F2 C	C 441 47C C	C 470 0C0 C	C 740 FCC C	C 051 105 C	C 0C2 422 C
FONCTIONNEMENT	5 745 812,00 €	5 915 554,52 €	6 441 476 €	6 478 969 €	6 740 566 €	6 851 195 €	6 962 422 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES REELLES	3 444 566,74 €	3 460 991,21 €	3 734 133 €	3 762 752 €	3 724 047 €	3 746 302 €	3 769 856 €
DEPENSES D'ORDRE	989 919,37 €	745 092,94 <b>€</b>	895 540 €	893 756 €	1 116 994 €	1 120 236 €	1 188 893 €
TOTAL DEPENSES DE	4 424 406 11 6	4 200 004 15 0	4 620 674 6	4.656.500.6	4 041 041 0	4.000.520.0	4 050 740 0
FONCTIONNEMENT	4 434 486,11 €	4 206 084,15 €	4 629 674 €	4 656 508 €	4 841 041 €	4 866 538 €	4 958 749 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	217 832,00 €	398 143,37 €	102 331 €	10 659 €	77 065 €	85 132 €	19 015 €
RESULTAT CUMULE	1 311 327,00 €	1 709 470,37 €	1 811 802 €	1 822 461 €	1 899 526 €	1 984 658 €	2 003 673 €

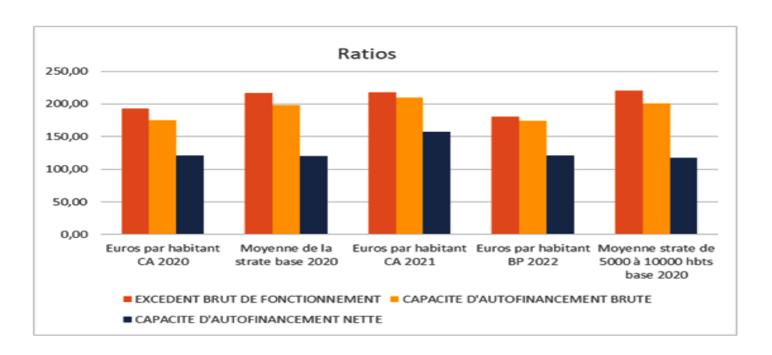


# Plan pluriannuel d'investissement sans recours à l'emprunt

## **AUTOFINANCEMENT**

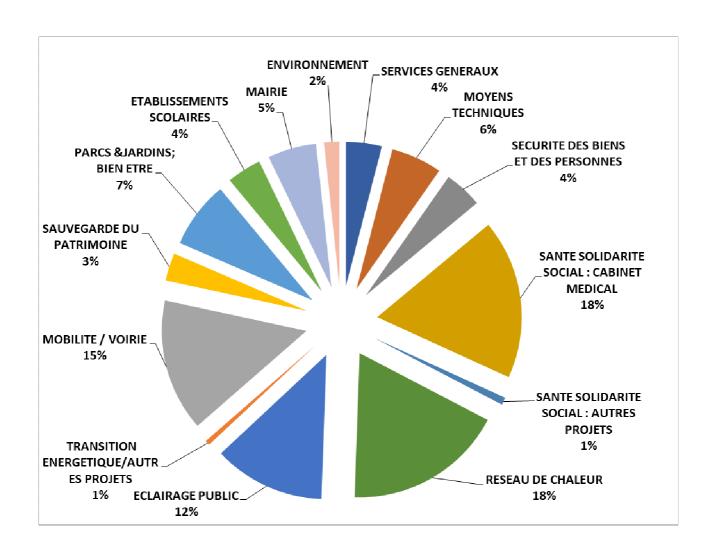
	CA	BP	BP	BP	BP	BP	€/hab	Moy	€/hab	€/hab	Moy
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	CA2020	Strate	CA 2021	BP 2022	Strate 5000hab
								base 2020			base 2020
Excédent brut de fonctionnement	1 076 638,07 €	903 443 €	891 939 €	1 108 564 €	1 114 604 €	1 120 705 €	193	217	218	180	220
Capacité d'autofinancement brute	1 037 428,10 €	873 801 €	762 522 €	986 430 €	999 762 €	1 012 013 €	175	198	210	174	201
Autofinancement brut (%)	23,15	18,94	16,83	20,92	21,04	21,14					
Capacité d'autofinancement nette	775 727,92 €	606 463 €	489 249 €	706 910 €	729 196 <b>€</b>	781 120 €	121	120	157	121	117
Autofinancement net (%)	17,31	13,15	10,8	14,99	15,35	16,32					

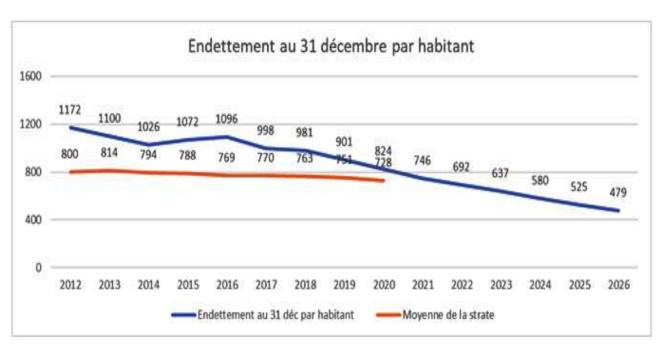




# Plan pluriannuel d'investissement sans recours à l'emprunt INVESTISSEMENT

	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
DEPENSES REELLES TRAVAUX&MATERIEL	1 006 413,59 €	2 405 370,32 €	2 334 643,17 €	936 337,25 €	1 403 730,00 €	511 068,00 €
SERVICES GENERAUX	55 714,66 €	140 702,87 €	53 000,00 €	33 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
MOYENS TECHNIQUES	58 396,02 €	87 119,20 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	32 524,10 €	116 785,48 €	<i>70 576,27 €</i>	<i>75 607,</i> 25 €	35 000,00 €	35 000,00 €
SANTE SOLIDARITE SOCIAL : CABINET MEDICAL	17 709,60 €	408 434,30 €	1 109 856,10 €			
SOCIAL	22 070,19 €		50 000,00 €			
TRANSITION ENERGETIQUE / RESEAU DE CHALEUR	7 692,00 €	791 960,00 €	737 480,80 €			
TRANSITION ENERGETIQUE /ECLAIRAGE PUBLIC	12 840,00 €	79 980,00 €		330 000,00 €	330 000,00 €	320 838,00 €
TRANSITION ENERGETIQUE /AUTRES PROJETS		47 000,00 €				
MOBILITE / VOIRIE	391 653,38 €	422 439,20 €	10 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	10 000,00 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	17 196,00 €	18 500,00 €	44 500,00 €	38 000,00 €	145 500,00 €	3 000,00 €
PARCS & JARDINS; BIEN ETRE	311 520,53 €	131 240,00 €	75 000,00 €	45 000,00 €	81 000,00 €	2 000,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	52 837,73 €	107 759,86 €	57 230,00 €	73 230,00 €	17 230,00 €	23 230,00 €
MAIRIE	13 813,75 €	33 349,41 €			420 000,00 €	
ENVIRONNEMENT	12 445,63 €	20 100,00 €	41 000,00 €	35 500,00 €	38 000,00 €	





# Plan pluriannuel d'investissement avec recours à l'emprunt

### Compte tenu de la situation actuelle:

- > Pénurie des matériaux
- ➤ Hausse des prix de l'énergie
- > Effets de la nouvelle réglementation environnementale RE2020

Le prix des matériaux est en forte augmentation.

Dans ce contexte, les montants des travaux prévus risquent d'être plus élevés.

Pour garantir la réalisation de son programme et profiter des taux d'intérêts bas, la commune envisage de **faire un emprunt de 1 000 000 €**.

Plusieurs banques ont déjà été consultées. Les taux d'intérêts actuels sont compris entre 0.7% et 1% pour un emprunt sur 15 ans.

L'hypothèse retenue pour la simulation est 1% sur 15 ans avec un remboursement à capital constant (coût total des intérêts moins élevé que pour une mensualité constante).

L'emprunt fera l'objet d'une délibération lors du vote du budget.

### **FONCTIONNEMENT**

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES REELLES	4612935€	4 530 274 €	4715477€	4 751 064 <b>€</b>	4 786 869 6
RECETTES D'ORDRE	119 071 €	136 894 €	202 628 €	200 606 €	190 895 :
RECETTES DE L'EXERCICE	4732 005 €	4 667 167 €	4918105€	4 951 670 €	4 977 764
SOLDE POSITIF REPORTE	1709470€	1 804 427 €	1805836€	1874317€	1 951 532 (
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 441 476 €	6 471 594 €	6 723 941 €	6 825 987 <b>4</b>	6 929 296 6
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES	3 741 508 €	3 772 002 €	3 732 630 €	3 754 219 €	3 777 106 (
DEPENSES D'ORDRE	895 540 €	893 756 €	1116994€	1 120236€	1 188 893 (
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 637 048 €	4 665 758 €	4 849 624 €	4 874 455 4	4 965 999 4
RESULTAT DE L'EXERCICE	94 957 €	1 409 €	68 481 €	77215€	11 765
RESULTAT CUMULE	1 804 427 <b>4</b>	1 805 836 <b>4</b>	1 874 317 €	1 951 532 4	1 963 297

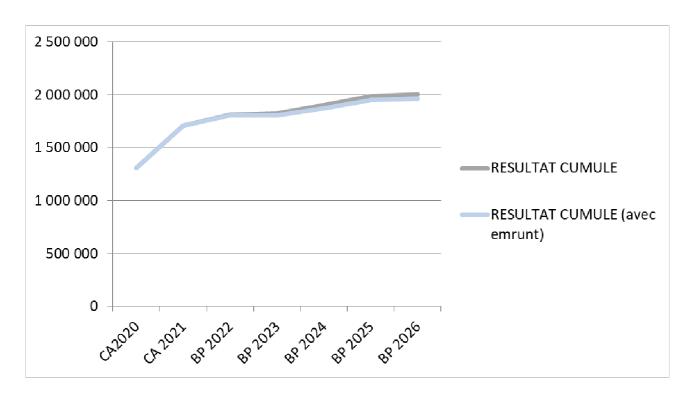
# **AUTOFINANCEMENT**

	BP	BP	BP	BP	ВР	€/hab	Moy	€/hab	€/hab	Моу
	2022	2023	2024	2025	2026	CA2020	Strate	CA 2021	BP 2022	Strate 5000hab
							base 2020			base 2020
Excédent brut de fonctionnement	903 443 €	891 939 €	1 108 564 €	1 114 604 €	1 120 705 €	193	217	218	180	220
Capacité d'autofinancement brute	856 426 €	753 272 €	977 847 €	991 845 €	1 004 763 €	175	198	210	172	201
% autofinancement brut (%)	18,78	16,63	20,74	20,88	20,99					
Capacité d'autofinancement nette	549 088 €	413 332 €	631 660 €	654 613 €	707 204 €	121	120	157	109	117
% autofinancement net (%)	11,9	9,12	13,4	13,78	14,77					

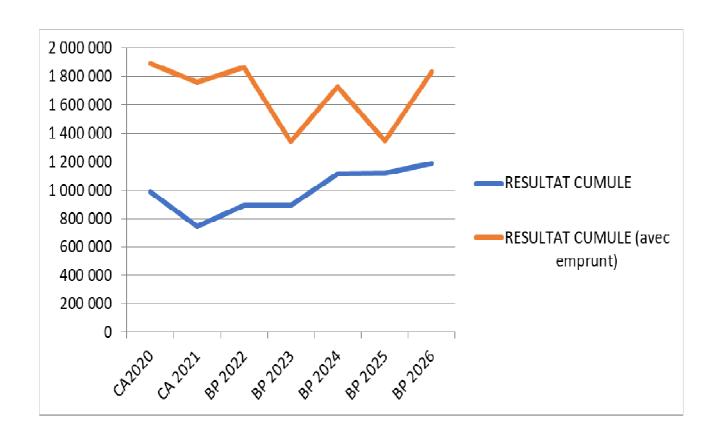
# Diminution de notre capacité d'autofinancement brute et nette

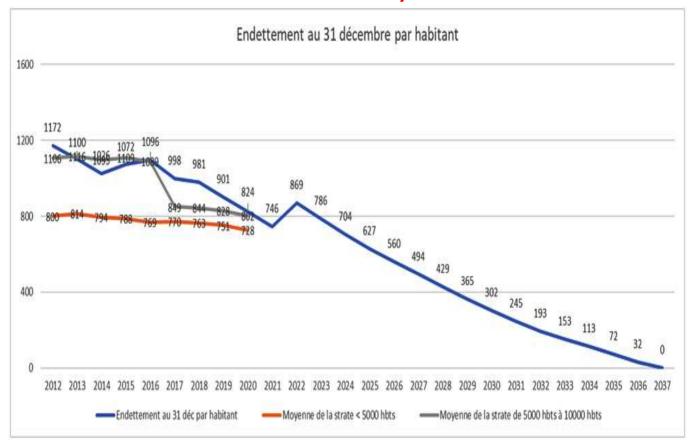
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
RECETTES REELLES	2 216 642 €	1 412 837 €	776 649 €	460 084 €	315 061 €
RECETTES D'ORDRE	895 5 <b>40</b> €	893 756 €	1 116 994 €	1 120 236 €	1 188 893 €
RECETTES DE L'EXERCICE	3 112 182 €	2 306 593 €	1 893 643 €	1 580 320 €	1 503 954 €
SOLDE POSITIF REPORTE	1 757 016 €	1 864 027 €	1 339 143 €	1 727 633 €	1 346 385 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 869 198 €	4 170 620 €	3 232 786 €	3 307 953 €	2 850 339 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES REELLES CAPITAL EMPRUNT	317 338,00 €	339 940,00 €	346 187,00 €	337 232,00 €	297 560,00 €
DEPENSES REELLES AUTRES	163 392,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
DEPENSES D'ORDRE	119 071,00 €	136 894,00 €	202 628,00 €	200 606,00 €	190 895,00 €
DEPENSES REELLES TRAVAUX&MATERIEL	2 405 370,32 €	2 334 643,17 €	936 337,25 €	1 403 730,00 €	511 068,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 005 171,32 €	2 831 477,17 €	1 505 152,25 €	1 961 568,00 €	1 019 523,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 005 171,32 €	2 831 477,17 €	1 505 152,25 €	1 961 568,00 €	1 019 523,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	107 011,10 €	<i>-</i> 524 884,18 €	388 490,50 €	-381 248,28 €	484 431,00 €
RESULTAT CUMULE	1 864 027,03 €	1 339 142,85 €	1 727 633,35 €	1 346 385,07 €	1 830 816,07 €

# **Fonctionnement**



# **INVESTISSEMENT**





Monsieur Eric AUBAILLY précise que l'objectif des projections pluriannuelles 2022 / 2026 qui viennent d'être exposées aux membres du Conseil Municipal, est de laisser à la prochaine municipalité, un fonds de roulement égal à celui qui était disponible au début de ce mandat.

Le recours à l'emprunt permet un maintien de l'autofinancement dans la moyenne de la strate, laisse une marge de manœuvre si augmentation des prix des matériaux ainsi qu'une marge de manœuvre pour les travaux du Cabinet Médical.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, remercie, Monsieur Eric AUBAILLY, Adjoint aux Finances, pour la très grande clarté de sa présentation ainsi que le travail important de Madame Isabelle AUBIN, Responsable des finances.

Monsieur Eric AUBAILLY indique qu'il est favorable au recours à l'emprunt.

Monsieur Patrick HARDOUIN est également favorable au recours à l'emprunt compte tenu des taux d'intérêts très bas actuellement. Il rappelle que les membres de la Commission des finances ont un émis unanimement un avis favorable pour le recours à l'emprunt.

Monsieur Jean-Louis RICHARD souligne également que l'emprunt n'est pas fléché sur une opération.

Monsieur Tony EYMOZ précise que l'emprunt « c'est une poire pour la soif » si besoin.

Monsieur Patric HARDOUIN rappelle que le recours à l'emprunt sera à valider lors du vote du budget 2022, mais qu'il faut d'ores et déjà se positionner afin de permettre de bloquer les taux.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, prennent acte du débat d'orientations budgétaires 2022 qui vient de leur être exposé.

# 2 - TARIFS 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation des tarifs municipaux 2022.

Après avis des membres de la Commission des Finances en date du 28/02/2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de ne pas augmenter les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002 pour les tarifs de l'Ecole de Musique Municipale.

Monsieur Eric AUBAILLY précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a été tenu compte des remarques émises en réunion de la Commission des finances concernant les taux des droits de place du Marché hebdomadaire. L'objectif des tarifs des droits de place est d'inciter les commerçants à prendre un abonnement afin de limiter le temps de présence de l'agent municipal en charge de la régie du Marché. Le tarif dégressif est incitatif.

Monsieur Patrick HARDOUIN indique qu'il ne souhaitait pas d'augmentation des tarifs municipaux afin de limiter la pression sur les concitoyens.

#### Ci-dessous l'ensemble des tarifs communaux :

INTITULES	01/04/2022
A) LOCATIONS	
1) Salle des Fêtes	
Si plusieurs jours consécutifs de location	
.2ème jour et jours suivants : 50 % du tarif de la salle du 1er jour	
- Grande salle avec cuisine	
Location administrés	512,00 €
Location hors commune	1 325,00 €
- Grande salle sans cuisine	
Location administrés	389,00 €
Location hors commune	793,00 €
- Hall	
Location administrés	287,00 €
Location hors commune	543,00 €
- Caution	500,00 €
Si besoin, après état des lieux :	
Nettoyage - Administrés et hors commune	
Grande salle	120,00 €
Cuisine	120,00 €
Hall	120,00 €
2) Pichardière	
Si plusieurs jours consécutifs de location	
. 2ème jour et jours suivants : 50 % du tarif de la salle du 1er jour	
- Salle Madelin (avec la cuisine)	299,00 €
- Nettoyage (si besoin, après état des lieux)	100,00 €
- Caution	340,00 €

3) Centre Social	
- C.I.H.L. (par jour d'occupation)	22,00 €
- P.M.I (par jour d'occupation)	Gratuit
- <b>Salle de réunion</b> (par réunion)	110,00 €
- Aide à domicile (Association Neuville-aux-Bois)	Gratuit
4) Salle du Moulin	128,00 €
B) RESTAURANT SCOLAIRE	
- Elève régulier	3,10 €
- Elève exceptionnel	4,70 €
- Personnel Enseignant	4,90 €
- Personnel Municipal	4,90 €
- Elève enfant allergique	1,85 €
- Communauté de Commune de la Forêt (Mercredi)	
ECOLE PRIVEE ST JOSEPH	
- Fourniture repas	
. Enseignants	4,90 €
. Elèves Neuvillois	3,10 €
. Hors commune	3,75 €
C) MEDIATHEQUE	
Régie :	
- Une copie "Impression Texte"	0,25 €
- Une copie "Impression image"	0,40 €
Abonnement neuvillois	10,00 €
Abonnement extérieurs	20,00 €
D) SERVICES COMMUNAUX	
(Tarif horaire)	
- Compresseur	9,80 €
- Cylindre vibrant	11,80 €
- Bétonnière	9,80 €
- Camion	47,75 €
- Vidage de cave	18,40 €
- Tracteur avec outil	20,60 €
- Mini-pelle	30,40 €
- Chargeur	41,20 €
- Agents	25,00 €
- Encadrement	29,50 €
E) CIMETIERE	
- Concession trentenaire	343,00 €
- Concession cinquantenaire	568,00 €
ESPACE CINERAIRE :	
- Champs d'urne (15 ans)	912,00 €
- Champs d'urne (30 ans)	1 082,00 €
Renouvellement champ d'urne (15 ans)	169,00 €
Renouvellement champ d'urne (30 ans)	338,00 €

F) DIVERS	
- Vacation du gardien de police	25,00 €
- Indemnité annuelle pompiers/musiciens	34,00 €
- Coût par élèves école maternelle	1 234,00 €
- Coût par élève école élémentaire	454,00 €
- Participation CLIS (classe intégration scolaire)	617,00 €
- Jardins Familiaux <b>€/m²/an</b>	0,20 €
- Déneigement - l'heure	56,00 €
- Droit de place – marché : journée	5,00 €
: mois	16.00 €
: trimestre	39.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les tarifs municipaux applicables en 2022, tels que présentés ci-dessus.

#### 3 - VERSEMENT ANTICIPE FONDS DE SOUTIEN 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation de ce point.

Monsieur Eric AUBAILLY informe les membres du Conseil Municipal qu'en 2016, la commune a refinancé un emprunt à risque (MPH273748EUR) qui a généré une indemnité compensatrice de 1 132 000.00 € dont 732 000.00 € ont été pris en compte dans les conditions financières et 400 000.00 € ont été intégrés dans le capital du contrat de prêt de refinancement.

Ce contrat était éligible au fonds de soutien qui nous verse depuis 2016 jusqu'à 2028 chaque année 15 264.58 €, soit 198 439.60 €.

Au 31/12/2021, le fonds de soutien nous a versé 91 587.48 €. Le solde s'élève à 106 852.12 €.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose à la Commune de signer un avenant à la convention pour le remboursement anticipé total de l'aide de 106 852.12 € au titre de la période courant de 2022 à 2028.

Après avis des membres de la Commission des Finances en date du 28/02/2022, et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1 Approuvent le remboursement anticipé de l'aide du fonds de soutien
- 2 Autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant

# 4 - ANNULE ET REMPLACE DELIBERATIONS SUITE MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT

#### Réseau de Chaleur

Monsieur Eric AUBAILLY précise aux membres du Conseil Municipal que pour tenir compte des remarques de la Préfecture, une modification du plan de financement nécessite que le conseil municipal délibère de nouveau pour l'acter. Cette délibération annulera et remplacera la délibération n°21-61 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021.

Le centre-ville de Neuville-aux-Bois est riche d'une densité d'équipements publics de proximité. Des centres administratifs bien entendu (mairie, mairie annexe, centre social, ...) mais aussi d'espaces de culture et de loisirs (bassin d'apprentissage, salle des fêtes, médiathèque, ...).

Ces équipements sont tous alimentés par des énergies fossiles face auxquelles la commune souhaite s'inscrire dans une démarche plus vertueuse et plus économique. La chaufferie alimentera ainsi une quinzaine de bâtiments.

La commune a missionné le bureau d'études techniques CEBI45 pour réalisation la programmation et la maîtrise d'œuvre du projet qui prend forme.

L'avant-projet sommaire a été remis en novembre dernier pour une estimation 1 052 750,00 € HT de travaux (les options qui figuraient sur la délibération 21-61 du 21/12/2021 ont été supprimées). A ce stade, les coûts réels ne sont pas arrêtés.

L'ADEME sera l'un des partenaires financiers majeurs du projet (taux de subvention à 45%) complété par le fonds européen de développement régional (FEDER – taux de subvention de 15%), cette action est inscrite au CRTE et à la convention petites villes de demain pour une subvention sollicitée à hauteur de 569 600,00 €.

Après avis des membres de la Commission des finances en date du 28/02/2022, dans le cadre de l'appel à projet en cours DETR/DSIL 2022, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour solliciter une subvention au taux le plus favorable pour compléter son plan de financement et autoriser le Maire à mener toutes les démarches afférentes.

Cette action est conventionnée programme « petites villes de demain », Contrat régional de transition énergétique porté par le PETR et inscrite au plan de relance. La commune sollicite une subvention DETR / DSIL de 219 630.00 € :

# Le plan de financement prévisionnel, au stade de l'avant-projet sommaire, est le suivant :

Dépe	Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	1 052 750.00 €	CotEnR fonds Ademe	494 167.50 €	45.00%
Maîtrise d'oeuvre	45 400.00 €	FEDER	164 722.50 €	15.00%
Frais d contrôle	е	DETR / DSIL	219 630.00 €	20.00%
Révisions d prix e imprévus	e t	Autofinancement	219 630.00 €	20.00%
TOTAL	1 098 150.00 €	TOTAL	1 098 150.00 €	100.00%

# Après avis de la Commission des finances en date du 28/02/2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuvent le plan de financement prévisionnel, au stade de l'avant-projet sommaire,
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention DETR/DSIL,

- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention de 219 630,00 € auprès de l'Etat, correspondant à 20% du montant du projet,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et le charge de régler toutes les formalités utiles.

#### Travaux d'accessibilité 2022

Monsieur Eric AUBAILLY précise que pour les travaux d'accessibilité 2022, la Préfecture sollicite également que le conseil municipal délibère de nouveau suite à la modification du plan de financement des travaux. Cette délibération annulera et remplacera la délibération n°21-63 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a consolidé et ancré la politique d'accessibilité.

La loi avait imposé le principe d'une accessibilité généralisée au 1er janvier 2015. Malgré les travaux réalisés et la dynamique enclenchée, force est de reconnaître que ce rendezvous n'a pas été honoré.

Pour renforcer la dynamique, le gouvernement a complété les dispositions législatives et réglementaires par une ordonnance du 26 septembre 2014 instaurant les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Comme tous propriétaires ou gestionnaires d'établissement recevant du public (ERP), la ville de Neuville-aux-Bois a élaboré son Ad'AP qui a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 juillet 2015.

Un avenant est intervenu en 11 juillet 2016 pour prolonger jusqu'en 2021 la mise en accessibilité des ERP. Face aux difficultés techniques d'un tel programme, Neuville-aux-Bois a obtenu une dérogation exceptionnelle pour prolonger jusqu'en 2022 son Ad'AP.

4 ERP nécessitent d'être mis en conformité en 2022 pour clore l'opération de mise en accessibilité des établissements recevant du public et se conformer à la loi.

### Il s'agit:

- De la bibliothèque
- Du centre d'archéologie
- Du Gymnase Pierre Perche
- De la salle de tennis de table.

Pour ces 4 équipements, la ville de Neuville-aux-Bois a fait appel en 2020 à un maître d'œuvre chargé d'établir la faisabilité de la mise en accessibilité et chiffrer les travaux nécessaires. Son diagnostic a été remis le 21 décembre 2020.

Les chiffrages ont fait l'objet d'une mise à jour par le maître d'œuvre sur la base des coûts constatés en juin 2021 et les données complémentaires collectées pour préparer l'opération pour un montant total de travaux de 196 572.00 € HT.

Compte tenu de l'évolution des coûts des matériaux depuis ce chiffrage et des prestations de coordination en matière de sécurité et de prévention de la santé, le plan de financement prévisionnel est amendé.

Cette action est inscrite hors cadre conventionnel mais répond toutefois à la rubrique 2 de l'article L2334-42 du CGCT relatif à la destination de la DSIL.

Après avis des membres de la Commission des Finances du 28/02/2022, dans le cadre des appels à projet en cours, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour solliciter des subventions aux taux les plus favorables et autoriser le Maire à mener toutes les démarches afférentes :

- Au titre de l'appel à projet DETR/DSIL 2022 auprès de l'Etat
- Au titre de l'appel à projet du Conseil départemental et de son volet 3

Pour ce second partenaire financier potentiel, l'action sera inscrite en priorité 2 des projets soumis par la commune de Neuville-aux-Bois à l'appel à projets du conseil départemental.

La commune sollicite une subvention DETR/DSIL de 68 800.20 € et du Conseil Départemental au taux le plus favorable.

# Le plan de financement prévisionnel, au stade du projet hors désamiantage, est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		%
Travaux	172 684.00 €	DETR/DSIL	68 800.20 €	35.00 %
Frais MOE et frais de contrôle	23 888.00 €	Conseil Départemental	31 363.20 €	15.96 %
		Autofinancement	96 408.60 €	49.04 %
TOTAL	196 572.00 €	TOTAL	196 572.00 €	100.00 %

Monsieur Eric AUBAILLY précise que les montants figurant à la dernière délibération avaient été estimés par rapport à des devis et que depuis, le Cabinet LECOMTE a affiné le montant des travaux estimatifs.

A la question de Monsieur Didier LE METTE, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que même si le Conseil Départemental ne subventionnera vraisemblablement pas ces travaux, il faut néanmoins déposer le dossier de demande de subvention et attendre le retour de la notification (favorable ou non).

Monsieur Patrick HARDOUIN signale aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit de la dernière tranche de travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux. Tous les bâtiments communaux auront ainsi été rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

# Après avis des membres de la Commission des finances en date du 28/02/2022 et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le plan de financement prévisionnel pour un montant de 196 572.00 € HT.
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL de 68 800.20 €, soit un taux de 35% des travaux estimés, hors désamiantage,

- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental au taux le plus favorable,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et le charge de régler toutes les formalités utiles.

# 5 - VERSEMENT DU PRAN - DISPOSITIF « POUR UN RETOUR DANS LES ASSOCIATIONS NEUVILLOISES »

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que le dispositif « Pour un Retour dans les Associations Neuvilloises » avait pour objectif de d'inciter les familles à inscrire de nouveau leurs enfants aux diverses activités proposées par les associations Neuvilloises, suite à la perte d'adhérents pendant la pandémie COVID.

Il précise qu'en réunion du 07/06/2021, la commission Sports et Culture a validé le dispositif PRAN (Pour un Retour dans les Associations Neuvilloises).

Le dispositif PRAN est destiné aux – de 26 ans neuvillois(es) qui prenait une adhésion au sein d'une association neuvilloise à la rentrée de septembre 2021.

L'aide apportée par la municipalité est de 15 € à déduire du montant de la cotisation demandée par l'association.

La municipalité doit maintenant verser cette aide aux associations sous forme de subvention.

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne que le tableau de réparation du financement par la Commune du Dispositif « PRAN » est légèrement modifié par rapport à celui qui figurait à la note de synthèse du Conseil Municipal car la SMTNB, TENNIS ne fait pas parti de NEUVILLE SPORT.

Associations	Nombre de bénéficiaires	PRAN	Montant subventionné
ANAT ATHLETISME	18	15,00€	270,00€
NEUVILLE SPORT			2 625,00 €
EVEIL A L'ENFANT	27	15,00€	405,00€
FOOT	108	15,00€	1 620,00 €
TIR A L'ARC	26	15,00€	390,00€
TENNIS DE TABLE	3	15,00€	45,00€
VOLLEY	10	15,00€	150,00€
SPORT LA FAC	1	15,00€	15,00€
SMTNB: TENNIS	33	15,00€	495,00€
FAMILLE RURALE : DESSIN	8	15,00€	120,00€
TOTAL	234	15,00€	3 510,00 €

Après Avis des membres de la Commission des finances en date du 28/02/2022, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le versement du PRAN selon le tableau ci-dessus.

#### 6 - MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS **MUNICIPALES** SUITE DEMISSIONS DE TROIS **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de trois conseillers municipaux, il convient de revoir la composition des différentes commissions municipales et de désigner les membres du conseil municipal qui souhaitent y siéger.

Après consultation préalable de l'ensemble des conseillers municipaux, il est proposé de procéder à la désignation des membres des différentes commissions municipales comme suit :

# FINANCES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Président: AUBAILLY Eric** 

**COUROUX Alain** CRAPEAU Valérie **DAVID-DAVEAU** Karine **DAUVILLIER Pascal KUGLER Sonia** Tony EYMOZ (Remplace Thierry GIRAULT) **VAPPEREAU Julia** 

## **COMMISSION APPELS D'OFFRES & JURYS DE CONCOURS**

**Président: HARDOUIN Patrick** 

#### Titulaires:

**AUBAILLY Eric DAUVILLIER Daniel** MARTIN Marie-Noëlle MARTINS Raoul RICHARD Jean-Louis

### Suppléants :

**AGUENIER Maryse COUROUX Alain BAUDU Karine MAROIS Didier VAPPEREAU Julia** 

Pas de changement de composition

#### **AFFAIRES SOCIALES & FAMILIALES**

Présidente : MARTIN Marie-Noëlle

AGUENIER Maryse **BOEDEC Estelle COUROUX Alain** LASCOMBE Cédric

**PARADINAS** Virginie

CRAPEAU Valérie (ajout à la liste des membres de cette commission) (oubli sur la note de synthèse envoyée DAVID-DAVEAU Karine (ajout à la liste des membres de cette commission)

EYMOZ Tony (remplace LAURIN Valérie)

**VAPPEREAU Julia** 

#### **TRAVAUX & URBANISME**

Président : MACÉ Yves

BAUDU Karine COUROUX Alain DAUVILLIER Daniel DAUVILLIER Pascal MAROIS Didier

ROBERT Pierre-Yves AGUENIER Maryse (ajout à la liste des membres de cette commission)

RICHARD Jean-Louis VAPPEREAU Julia

MONMERT Christelle (ajout à la liste des membres de cette commission)

LE METTE Didier (ajout à la liste des membres de cette commission)

# **SANTÉ & SOLIDARITÉ**

**Présidente : ALLIBE Patricia** 

DAUVILLIER Pascal
DAVID-DAVEAU Karine
DUCHESNE Desislava
PARADINAS Virginie
VAPPEREAU Julia (remplace JAMBUT Sandrine)
EYMOZ Tony (remplace LAURIN Valérie)

# **DÉVELOPPEMENT DURABLE & SÉCURITÉ**

**Président : ALBERT Patrick** 

BAUDU Karine DAUVILLIER Daniel DAUVILLIER Pascal ROBERT Pierre-Yves

BOEDEC Estelle (ajout à la liste des membres de cette commission)

RICHARD Jean-Louis VAPPEREAU Julia

LE METTE Didier (ajout à la liste des membres de cette commission) EYMOZ Tony (ajout à la liste des membres de cette commission)

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Présidente : THIBAULT Nadia

DAUVILLIER Daniel LASCOMBE Cédric MAROIS Didier DAUVILLIER Pascal

DAUVILLIER Pascal (ajout à la liste des membres de cette commission)

CRAPEAU Valérie (ajout à la liste des membres de cette commission)

MONMERT Christelle (remplace JAMBUT Sandrine)

EYMOZ Tony (remplace LAURIN Valérie)

### **CULTURE & SPORTS**

**Président: MARTINS Raoul** 

BOEDEC Estelle
DUCHESNE Desislava
KUGLER Sonia
LASCOMBE Cédric
DAVID-DAVEAU Karine (ajout à la liste des membres de cette commission)
LE METTE Didier (remplace GIRAULT Thierry)
EYMOZ Tony (remplace JAMBUT Sandrine)

#### Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la composition des différentes commissions municipales

#### 7 - MODIFICATION DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU C.C.A.S.

De même, Monsieur Patrick HARDOUIN indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de trois conseillers municipaux, il convient de revoir la composition des différentes commissions municipales et de désigner les membres du conseil municipal qui souhaitent y siéger.

Après consultation préalable de l'ensemble des conseillers municipaux, il est proposé de procéder à la désignation des membres siégeant au C.C.A.S.

# CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Marie-Noëlle MARTIN
Maryse AGUENIER
Alain COUROUX
Patricia ALLIBE
Karine DAVID - DAVEAU
Julia VAPPERAU (remplace Sandrine JAMBUT)
Tony EYMOZ (remplace Valérie LAURIN)

#### Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la composition du Centre Communal d'Action Sociale.

#### 8 - PROPOSITION DENOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il leur avait demandé, lors d'une réunion de commission de réfléchir à un nom pour dénommer le Complexe Sportif et qu'à ce jour, il n'avait eu aucune proposition.

De ce fait, Il tient tout particulièrement à rendre hommage à une personnalité qui durant toute sa carrière d'enseignant au Collège de Neuville-aux-Bois a véhiculé des valeurs de respect, de tolérance et générosité et a œuvré activement dans le domaine sportif, entre autres, pour la Commune de Neuville-aux-Bois.

Il propose donc aux membres du Conseil Municipal de dénommer le Complexe Sportif, Complexe Sportif « Serge PRIEUR ».

Il précise que la préparation de la cérémonie, dont le protocole et la date ne sont pas encore aujourd'hui définit, seront soumis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission Sports et Culture.

A la question de Monsieur Tony EYMOZ, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que bien évidemment la famille de Monsieur Serge PRIEUR et notamment son épouse, ont été consultées préalablement. Son épouse est d'ailleurs très touchée par cette attention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la dénomination du Complexe Sportif, Complexe Sportif « Serge PRIEUR ».

Monsieur Patrick HARDOUIN remercie les membres du Conseil Municipal pour cette approbation unanime et fait part de la grande émotion que représente également pour lui et pour beaucoup, l'hommage rendu à Monsieur Serge PRIEUR et à sa famille. Il tient à ce que cet hommage soit un moment important.

# 9 - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG45 POUR LE SUIVI MEDICAL DES AGENTS DE LA COMMUNE DE NEUVILLE-AUX-BOIS

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que le suivi médical des agents de la Commune de Neuville-aux-Bois est assuré par le Service de Médecine Préventive du CDG45.

La convention d'adhésion à ce service étant arrivée à échéance, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG45.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le renouvellement de la convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive du CDG45 pour le suivi médical des agents de la Commune de Neuville-aux-Bois.

# 10 - AIDE EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE NEUVILLE-AUX-BOIS EN SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas de mots assez forts pour parler des évènements tragiques qui se déroulent en ce moment même aux portes de l'Europe.

Dès mercredi 02/03/2022 à midi et jusqu'au vendredi 04/03/2022 à midi, des élus volontaires se sont mobilisés spontanément pour assurer la collecte et le tri des dons qui sont arrivés massivement à la Salle des fêtes (vêtements enfants, bébés, adultes, matériel du puériculture, produits d'hygiène, médicaments, etc...). Alors, que sur ce même temps, était organisé à la Salle des fêtes, une semaine de campagne de vaccination contre la COVID.

L'ensemble de la collecte qui représente au total 60 m3 de dons, a été acheminée par les services municipaux dès vendredi 04/03/2022 fin de matinée, vers le dépôt de la Protection Civile du Loiret à St Cyr en Val pour le départ d'un convoi vers la Pologne le samedi 05/03/2022.

Une fois de plus, Monsieur Patrick HARDOUIN souligne que force est de constater qu'à Neuvilleaux-Bois, il y a une culture de la solidarité. La population, les commerçants, pharmacie, ont fait preuve d'une charité et d'une solidarité remarquables pour venir en aide au peuple ukrainien déraciné.

Il précise également que dès le mercredi 02/03/2022 à 9 H 00, la Protection Civile a transmis en Mairie ses besoins en collecte de dons et que ce même jour, entre 9 H 00 et 12 H 00 que les services administratifs de la ville se sont mobilisés en relayant l'appel aux dons de La Protection Civile du Loiret, via les moyens de communication de la Ville (Facebook, panneau lumineux, affichage commerçants, bâtiments communaux), des flyers ont été remis aux établissements scolaires Neuvillois pour diffusion via les élèves. Les entreprises locales ont également été contactées.

Il tient à remercier les élus, les bénévoles, les services municipaux, les donateurs pour leur contribution à ce grand élan de générosité.

Madame Marie-Noëlle MARTIN précise qu'un enseigne commerciale Neuvilloise a fait don de deux palettes de produits.

Monsieur Patrick HARDOUIN informe également les membres du Conseil Municipal que l'Association des Maires de France invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : <a href="https://don.protection-civile.org">https://don.protection-civile.org</a> et un virement peut être effectué sur un compte bancaire spécialement dédié.

Il propose aux membres du Conseil Municipal, que la Commune de Neuville-aux-Bois verse à la Protection Civile une subvention exceptionnelle calculée sur la base 1 €/habitant, soit 5 024 € dans le cadre des opérations de solidarité Ukrainienne.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'octroi d'une aide exceptionnelle de 5 024 € qui sera versée sur le compte bancaire spécialement dédié, ci-dessus indiqué.

Monsieur Patrick HARDOUIN signalement également que des réfugiés Ukrainiens traversent la frontière la plus proche, POLOGNE / ROUMANIE. Il y a actuellement des élans spontanés pour les accueillir.

Il précise que la Préfecture du Loiret a mis en place une plate-forme en ligne qui permet aux personnes qui seraient volontaires pour héberger des réfugiés de s'inscrire. Le lien vers cette plate-forme sera diffusé très régulièrement sur les moyens de communication de la ville. Il tient à souligner que seul l'Etat gère le recensement des personnes qui se portent volontaires à l'accueil de réfugiés.

Monsieur Tony EYMOZ informe les membres du Conseil Municipal que le convoi de la Protection Civile est bien arrivé jusqu'en POLOGNE.

Monsieur Patrick HARDOUIN indique également qu'un article est paru dans la République du Centre, relatant le départ d'un administré qui a mis deux jours pour rejoindre la frontière Polonaise avec un véhicule 9 places, généreusement mis à disposition par une grande enseigne commerciale Neuvilloise. Il a emporté des dons et des médicaments et est parti également avec la volonté de ramener une famille Ukrainienne à Neuville-aux-Bois.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que le logement de secours appartenant à la Commune pouvait potentiellement être une solution d'accueil temporaire de réfugiés.

Cependant, il informe les membres du Conseil Municipal que Samedi dernier, le domicile d'une famille Neuvilloise a subi des dommages importants liés à un incendie électrique, le rendant inhabitable. La Commune a été contrainte de mettre à disposition le logement de secours pour les héberger en urgence.

Sachant que la commune ne dispose que d'un seul logement de ce type, il n'est donc pas envisageable de mettre à disposition le logement de secours de la Commune pour l'hébergement de réfugiés.

A la question de Monsieur Didier LE METTE, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que la famille qui va être ramener d'Ukraine par l'administré, sera logée dans des familles de connaissances.

Monsieur Jean-Louis RICHARD demande si le logement rue de la Pichardière ne pourrait pas être une solution.

Monsieur Patrick HARDOUIN l'informe que le logement est occupé par moitié pour le stockage des archives communales et pour l'autre moitié pour le stockage des produits d'entretien et également par les agents du service entretien et gestion des produits d'entretien.

11 - AUTORISATION DE PRINCIPE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET / COLLEGE DE NEUVILLE-AUX-BOIS / COMMUNE DE NEUVILLE-AUX-BOIS - Création d'un portail permettant une sortie des élèves du côté du City Park

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, précise aux membres du Conseil Municipal que suite à l'installation de clôtures sur le city parc, il n'est plus possible pour le collège de respecter le plan d'évacuation initiale.

Des travaux vont être engagés par le Conseil départemental normalement au printemps 2022 afin de créer une ouverture de la cour de récréation vers le city parc.

Il convient alors de mettre en place une convention tri partite encadrant l'installation d'un portail coulissant entre la cour du collège et le city parc ainsi que la mise à disposition de la clé du portail pompier du city parc.

Ceci permettra alors de respecter les règles de sécurité en matière d'évacuation. Les élèves en fonction du secteur évacueront soit par la cour vers le city parc ou bien par l'arrière du collège vers le portail pompier du city parc.

L'ensemble des élèves sera alors rassemblé dans un même lieu qui permet une évacuation aisée en cas d'incendie et d'accès facile pour les pompiers.

Afin de ne pas retarder l'exécution des travaux, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, un accord de principe, qui permettra à Monsieur le Maire de signer la convention dès que le Conseil Départemental du Loiret l'aura transmise en Mairie.

Madame Karine DAVID-DAVEAU précise qu'auparavant, il y avait des marquages au sol sur les plateaux sportifs.

Monsieur Eric AUBAILLY lui précise que c'est le Conseil Départemental du Loiret qui en aura la charge.

Monsieur Tony EYMOZ souligne que le marquage n'est pas une obligation.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que la zone de rassemblement est situé sur le plateau de grand jeu.

#### Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

• Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Conseil Départemental du Loiret, le Collège de Neuville-aux-Bois, pour la création d'un portail permettant une sortie des élèves du côté du City Park afin de respecter le plan d'évacuation du Collège, dès que le Conseil Départemental l'aura rédigée.

## 12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SOCIETE DE CHASSE

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que les pigeons qui stationnent par centaine en centre-ville de Neuville-aux-Bois entraînent des dégradations aux bâtiments publics et privés. La surpopulation de ces animaux engendre des risques sanitaires.

Monsieur Patrick ALBERT souligne qu'il y a plus de 400 pigeons. Monsieur Patrick HARDOUIN précise également que le Boulanger, après deux semaines d'absences, a dû faire appel à une entreprise, sur une journée, pour le nettoyage de sa vitrine.

Il rappelle également que la Commune n'est pas inactive, puisque depuis 2021, la commune a mis en place le piégeage de pigeons effectué par la société de chasse, mais visiblement cela n'est pas suffisant (capture de 200 pigeons / an).

Face à cette situation, il a décidé de prendre un arrêté de salubrité publique autorisant la destruction de pigeons (cet arrêté désignera les chasseurs qui seront habilités à tirer et sera transmis en Préfecture, à l'OFB, la Gendarmerie et également à la Police Municipale).

Il souligne notamment que les pigeons se reproduisent 4 fois / an et que si la régulation n'est pas entreprise à temps, les nuisances vont s'aggraver. Il est conscient que certaines associations de défenses des animaux pourraient faire des remarques.

Monsieur Jean-Louis RICHARD signale qu'il s'agit maintenant d'une question qui relève du respect de la salubrité publique.

Cette régulation sera effectuée par la société de chasse de Neuville-aux-Bois par destruction par tir. Des réunions de concertation ont été organisées pour coordonner l'intervention de la Société de Chasse en toute sécurité. Les riverains seront prévenus. L'objectif étant de réguler sérieusement la présence des pigeons avant le passage à l'heure d'été.

Pour le tir, la société de chasse a besoin d'une carabine à plombs (modèle BSA Brigadier full power cal5.5 + lunette + silencieux + boite de plombs), qu'elle ne possède pas dont le montant s'élève à 820.00 €.

La mairie souhaite accorder une subvention exceptionnelle de 820.00 € à la société de chasse correspondant au prix d'une carabine à plombs avec une boîte de plombs.

A la question de Madame Valérie CRAPEAU, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que les tirs seront à une portée de 18 mètres au droit des toits. La Place Général Leclerc sera bloquée pendant la durée de l'intervention des chasseurs.

Pour répondre à Monsieur Jean-Louis RICHARD, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que l'intervention sera terminée avant minuit.

Monsieur Patrick ALBERT signale qu'il s'agit de régulation des pigeons. Les services municipaux vont également procéder à la destruction des nids.

Monsieur Patrick HARDOUIN indique qu'il peut potentiellement y avoir des dommages collatéraux (impacts de tir sur les tuiles ou ardoises).

Monsieur Patrick ALBERT précise que le dispositif est composé de deux tireurs chacun accompagné par un éclaireur (soit 4 bénévoles de la Société de Chasse).

#### Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent le versement d'une subvention exceptionnelle de 820.00 € à la société de chasse pour l'achat d'une carabine à plombs en vue de réguler la population de pigeons.

# 13 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur Patrick HARDOUIN précise qu'il est également nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la commission de révision des listes électorales pour le remplacement de Monsieur Thierry GIRAULT.

Monsieur Le Maire sollicite les élus membres de l'opposition pour la désignation d'un nouveau membre.

Monsieur LE METTE Didier se propose d'intégrer la commission de révision des listes électorales.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition. La commission sera composée comme suit :

- ✓ HARDOUIN Patrick
- ✓ DAUVILLIER Daniel
- ✓ AGUENIER Maryse
- ✓ COUROUX Alain
- ✓ VAPPEREAU Julia
- ✓ LE METTE Didier

La Commission de révision des listes électorales se réunira le 17/03/2022 à 18 H 00 en Mairie.

#### 14 - DIVERS

### Informations Conseil Municipal

#### PRISE EN CHARGE PAR L'ARS DES DEPENSES ENGAGEES AU TITRE DE L'ORGANISATION DES CENTRES DE VACCINATION A NEUVILLE-AUX-BOIS EN 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que l'ARS a pris en charge les dépenses engagées au titre de l'année 2021 pour l'organisation des Centres de Vaccination contre la COVID 19 à Neuville-aux-Bois. Montant total de la prise en charge 11 825,65 € (matériel 8 640 € - cloisons mobiles- ; frais de restauration 3 185,65 €).

## BILAN CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID 19 A NEUVILLE-AUX-BOIS - SEMAINEET DU 28/02 au 03/03/2022

Madame Marie-Noëlle MARTIN donne le bilan des deux semaines de vaccinations contre la COVID 19 organisée en partenariat avec La protection civile a assuré à Neuville-aux-Bois:

#### lundi 28 Février:

- 7 (2ème dose)
- 23 (3ème dose)

TOTAL: 30 doses

#### Mercredi 1er Mars

- 6 (2ème dose)
- 14 (3ème dose)

TOTAL: 20 doses

#### Mercredi 2 Mars

- 3 (2ème dose
- 30 (3ème dose)

TOTAL: 33 doses

#### Jeudi 3 MARS

- 5 (2ème dose)
- 7 (3ème dose)

TOTAL: 12 doses

**TOTAL POUR LA SEMAINE: 95 vaccinations.** 

### COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET **LEGISLATIVES**

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont tous été destinataires d'un mail leur demandant de préciser leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote des prochaines élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et les élections législatives (12 et 19 juin 2022).

Il leur est remis ce soir un tableau récapitulant déjà les premières réponses.

Monsieur Patrick HARDOUIN souhaite que chaque élu le complète rapidement.

## PASSAGE DU PARIS - NICE SUR LA COMMUNE (ce jour 07/03/2022)

Monsieur Eric AUBAILLY rappelle à tous les membres du Conseil Municipal que la course cycliste « PARIS-NICE » a traversé la Commune aujourd'hui.

Il tient à remercier tous les bénévoles qui ont contribué à ce que cette course cycliste traverse la commune en toute sécurité.

Madame Christelle MONMERT indique qu'à St Denis de l'Hôtel, le passage des coureurs n'a duré qu'une vingtaine de secondes.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 22 H 15.

